

DEMANDE D'AUTORISATION DES INVESTISSEMENTS 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2016 SELON L'ARTICLE 73	5
2. CONTEXTE GÉNÉRAL DE PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS.....	6
2.1. INVESTISSEMENTS À IMPACT MAIN-D'ŒUVRE	7
2.2. AUTRES INVESTISSEMENTS.....	8
2.3. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS VERSUS AUTORISÉS	8
3. ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$.....	10
3.1. Maintien des actifs	10
3.2. Amélioration de la qualité.....	13
3.3. Croissance de la demande	14
3.4. Respect des exigences.....	16
4. PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$	17
4.1. Projets autorisés	17
4.2. Projets à autoriser.....	18
5. INVESTISSEMENTS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 73	20
6. SOMMAIRE DES PRÉVISIONS LONG TERME DES INVESTISSEMENTS	20
 ANNEXE A : SUIVI DE LA RENCONTRE TECHNIQUE DU 4 JUIN 2015.....	 23
 1. MATRICES DE SÉVÉRITÉ.....	 25
2. INDICATEURS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS INFÉRIEURS À 10 M\$	27
2.1. Lien avec la fiabilité du réseau.....	27
2.2. Balisage externe	28
 ANNEXE B : SUIVI DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS ET RÉALISÉS.....	 31
 ANNEXE C : PROJETS ET ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DE PLUS DE 1 M\$ EN RÉSEAUX AUTONOMES	 41

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sommaire des investissements 2016	5
Tableau 2 : Sommaire des investissements par types d'autorisation	6
Tableau 3 : Sommaire des investissements par catégories d'investissement	6
Tableau 4 : Sommaire des investissements par types d'investissements	7
Tableau 5 : Évolution des prestations de travail et pourcentage de correction	9
Tableau 6 : Sommaire des investissements inférieurs à 10 M\$ par catégories d'investissement.....	10
Tableau 7 : Projets inférieurs à 10 M\$ en maintien des actifs	11
Tableau 8 : Projets inférieurs à 10 M\$ en croissance de la demande	14
Tableau 9 : Évolution des nouveaux abonnements et des investissements pour l'alimentation des abonnés.....	15
Tableau 10 : Projets inférieurs à 10 M\$ en respect des exigences	16
Tableau 11 : Projets supérieurs à 10 M\$ autorisés	18
Tableau 12 : Projets supérieurs à 10 M\$ à autoriser	19
Tableau 13 : Programme d'enfouissement du réseau	20
Tableau 14 : Évolution des besoins d'investissement prévus à long terme.....	21
Tableau B-1 : Investissements inférieurs à 10 M\$ par catégories d'investissement 2010-2016	35
Tableau B-2 : Investissements totaux par types d'investissements 2010-2016	37
Tableau B-3 : Analyse des investissements réels inférieurs à 10 M\$.....	37
Tableau B-4 : Investissements à impact main-d'œuvre totaux	38
Tableau C-1 : Investissements en maintien des actifs dans les réseaux autonomes.....	43
Tableau C-2 : Investissements en croissance de la demande dans les réseaux autonomes.....	43

LISTE DES FIGURES

Figure A-1 : Matrice de sévérité de l'année 2015 – Maintien des actifs.....	26
Figure A-2 : Matrice de sévérité de l'année 2015 – Croissance de la demande.....	26
Figure A-3 : Investissements et indice de continuité.....	28

1. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2016 SELON L'ARTICLE 73

En vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la Loi) et du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, le Distributeur doit obtenir l'autorisation de la Régie pour acquérir, construire ou disposer des immeubles ou des actifs destinés à la distribution d'électricité.

Pour 2016, les besoins d'investissement prévus par le Distributeur totalisent 682,4 M\$. Ces besoins, sommairement présentés au tableau 1, cumulent les investissements autorisés avant l'entrée en vigueur de l'article 73 de la Loi, les projets majeurs nécessitant une autorisation spécifique, de même que les projets d'investissement dont les coûts individuels sont inférieurs à 10 M\$. Ces derniers, d'un montant de 529,2 M\$, font l'objet de la présente demande d'autorisation.

**TABLEAU 1 :
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2016 (M\$)**

Catégories	Investissements autorisés avant entrée en vigueur art. 73	AUTORISATION SPÉCIFIQUE		DEMANDE D'AUTORISATION			Grand total
		Projets majeurs > 10 M\$		Autres investissements < 10 M\$			
		Autorisés	À autoriser	Réseau intégré	Réseaux autonomes	Total	
Maintien des actifs		53,2	3,0	203,4	30,1	233,5	289,7
Réseau de distribution				110,6	1,8	112,4	112,4
Centrale de production			2,5		23,9	23,9	26,4
Réseau de transport			0,5		3,8	3,8	4,3
Mesurage et relève		53,2		9,5		9,5	62,7
Bâtiments administratifs				25,0		25,0	25,0
Matériel roulant				27,9		27,9	27,9
Autres actifs de soutien				30,4	0,6	31,0	31,0
Amélioration de la qualité			5,0	24,3		24,3	29,3
Croissance de la demande		54,5	24,5	224,4	9,6	234,0	313,0
Respect des exigences	12,0	1,0		37,0	0,4	37,4	50,4
Total	12,0	108,7	32,5	489,1	40,1	529,2	682,4

Les tableaux 2 et 3 illustrent l'évolution des investissements par types d'autorisation et par catégories d'investissement sur la période 2014 à 2016.

**TABLEAU 2 :
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR TYPES D'AUTORISATION (M\$)**

TYPES D'AUTORISATION	Année historique 2014	Autorisé 2015 (D-2015-018)	Année de base 2015	Année témoin 2016
< 10 M\$	490,6	550,9	492,2	529,2
> 10 M\$ autorisés	321,6	279,8	341,9	108,7
> 10 M\$ à autoriser		0,8	3,0	32,5
Investissements autorisés avant art. 73	6,8	12,0	11,2	12,0
TOTAL	819,0	843,5	848,3	682,4

**TABLEAU 3 :
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT (M\$)**

CATÉGORIES	Année historique 2014	Autorisé 2015 (D-2015-018)	Année de base 2015	Année témoin 2016
Maintien des actifs	459,5	410,5	471,1	289,7
Amélioration de la qualité	15,1	33,5	19,4	29,3
Croissance de la demande	297,4	347,2	315,6	313,0
Respect des exigences	47,0	52,3	42,2	50,4
TOTAL	819,0	843,5	848,3	682,4

2. CONTEXTE GÉNÉRAL DE PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS

1 Le Distributeur expose dans cette section sa démarche de planification supportant les
 2 demandes budgétaires d'investissement du présent dossier.

3 Dans sa décision D-2015-018¹, la Régie juge qu'il est nécessaire de disposer d'information
 4 additionnelle afin d'apprécier les investissements de moins de 10 M\$ et annonce également
 5 qu'elle tiendra une rencontre technique entre son personnel et celui du Distributeur à ce
 6 sujet. En suivi de la rencontre tenue le 4 juin 2015, par une lettre transmise le 18 juin 2015²,
 7 la Régie énonce les informations qu'elle s'attend à retrouver dans le présent dossier. Le
 8 Distributeur répond dans la présente pièce à l'ensemble des demandes d'informations
 9 formulées par la Régie, à l'exception des informations à déposer « dans la mesure du
 10 possible » pour lesquelles un suivi est fait en annexe A. Dans cette dernière se retrouvent
 11 plus particulièrement les explications relatives aux matrices de sévérité, aux indicateurs de
 12 performance et au balisage avec d'autres distributeurs. Bien que les investissements
 13 inférieurs à 10 M\$ soient présentés par catégories d'investissement³, le Distributeur précise
 14 que sa démarche consiste d'abord à planifier l'ensemble des travaux à réaliser selon deux

¹ Décision D-2015-018, paragraphe 711.

² Lettre de la Régie du 18 juin 2015 faisant suite à la rencontre technique du 4 juin 2015, disponible à l'adresse http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2015-018/Regie_LtrSuiviRencontre_18juin2015.pdf.

³ Soit maintien des actifs, amélioration de la qualité, croissance de la demande et respect des exigences.

- 1 types d'investissements, soit, d'une part, ceux à impact main-d'œuvre et, d'autre part, les
- 2 autres investissements.
- 3 Le tableau 4 présente les investissements du Distributeur par types d'investissements.

**TABLEAU 4 :
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR TYPES D'INVESTISSEMENTS (M\$)**

TYPES D'INVESTISSEMENTS	Année historique 2014	Autorisé 2015 (D-2015-018)	Année de base 2015	Année témoin 2016
Investissements à impact main-d'œuvre	435,9	471,7	428,5	450,0
<i>Investissements autorisés avant art. 73</i>	6,5	11,7	11,0	11,7
<i>Investissements inférieurs à 10 M\$</i>	408,7	406,6	353,3	363,3
<i>Investissements supérieurs à 10 M\$</i>	20,7	53,4	64,2	75,0
Autres investissements	383,1	371,8	419,8	232,4
<i>Investissements autorisés avant art. 73</i>	0,3	0,3	0,2	0,3
<i>Investissements inférieurs à 10 M\$</i>	81,9	144,3	138,9	165,9
<i>Investissements supérieurs à 10 M\$</i>	300,9	227,2	280,7	66,2
<i>dont projet LAD</i>	275,0	202,7	259,3	53,2
Investissements totaux	819,0	843,5	848,3	682,4
<i>Investissements autorisés avant art. 73</i>	6,8	12,0	11,2	12,0
<i>Investissements inférieurs à 10 M\$</i>	490,6	550,9	492,2	529,2
<i>Investissements supérieurs à 10 M\$</i>	321,6	280,6	344,9	141,2
<i>dont projet LAD</i>	275,0	202,7	259,3	53,2

2.1. INVESTISSEMENTS À IMPACT MAIN-D'ŒUVRE

- 4 Le Distributeur précise qu'il planifie l'ensemble des travaux à réaliser sur son réseau en
- 5 fonction de ses priorités et que la force de travail disponible totale est un facteur clé de cette
- 6 planification, qu'il s'agisse de travaux de nature capitalisable ou non, et ce, sans égard aux
- 7 types d'autorisations (investissements inférieurs ou supérieurs à 10 M\$). Il faut noter que
- 8 bien que la main-d'œuvre interne du Distributeur représente l'essentiel de la force de travail,
- 9 cette dernière comprend également celle des entrepreneurs externes.
- 10 Les investissements à impact main-d'œuvre sont essentiellement réalisés par la main-
- 11 d'œuvre interne, soit les effectifs métiers-lignes de même que les ingénieurs et techniciens
- 12 responsables de réaliser l'ingénierie des projets. À eux seuls, ces investissements
- 13 représentent environ 75 % des investissements totaux du Distributeur, excluant ceux relatifs
- 14 au projet LAD. Ces travaux se traduisent par la constatation de prestations de travail
- 15 comptabilisées en réduction des charges d'exploitation. Les prestations de travail
- 16 représentent près de 50 % de l'ensemble des investissements à impact main-d'œuvre.
- 17 Au coût de la main-d'œuvre s'ajoutent ceux liés aux travaux civils de même qu'au matériel
- 18 dont les câbles, les conducteurs, les transformateurs et les poteaux.

Planification du niveau des investissements à impact main-d'œuvre

1 Pour établir ses budgets et planifier ses investissements, le Distributeur considère les
2 éléments suivants :

- 3 • Besoins du réseau de distribution

4 Les besoins sont établis sur la base de données historiques pour les travaux
5 récurrents liés aux obligations du Distributeur et à partir d'analyses du comportement
6 du réseau pour les projets spécifiques.

- 7 • Priorisation des besoins (travaux) en fonction du niveau de risque

8 Les travaux récurrents liés aux obligations du Distributeur sont classés comme
9 critiques ou élevés dans l'échelle de priorités. Les investissements en alimentation
10 des abonnés, défauts et imprévus, demandes de tiers et demandes d'usage en
11 commun font partie de cette catégorie.

12 Les projets spécifiques font l'objet d'une priorisation à partir de matrices de sévérité.
13 Les détails à ce sujet sont donnés à l'annexe A.

- 14 • Force de travail disponible totale

15 Le Distributeur doit enfin tenir compte du nombre d'effectifs disponibles pour réaliser
16 les travaux, d'une saine gestion des heures supplémentaires et, le cas échéant, de la
17 contribution des entrepreneurs externes, selon la nature des travaux à réaliser.

18 Ainsi, dans sa planification, le Distributeur doit s'assurer d'atteindre l'équilibre entre les
19 besoins du réseau et la force de travail disponible totale en prenant en compte les travaux
20 récurrents sur le réseau, sur la base des données historiques et des projets spécifiques
21 priorités en fonction des matrices de sévérité.

2.2. AUTRES INVESTISSEMENTS

22 Les autres investissements se retrouvent principalement aux catégories maintien des actifs
23 et amélioration de la qualité et incluent ceux relatifs aux réseaux autonomes, aux
24 équipements de mesurage, aux technologies de l'information, aux bâtiments et au matériel
25 roulant. La planification de ces investissements s'effectue de façon spécifique selon un plan
26 de pérennité ou de croissance mis à jour annuellement et considérant les investissements
27 réels des dernières années.

2.3. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS VERSUS AUTORISÉS

28 À la suite de la rencontre technique tenue le 4 juin 2015 dans le cadre du suivi de la décision
29 D-2015-018⁴, la Régie demande au Distributeur de présenter un historique sur cinq ans des
30 investissements inférieurs à 10 M\$ autorisés et réalisés, ainsi que les données de l'année de
31 base par catégories et sous-catégories d'investissement et d'expliquer les écarts importants.

⁴ Voir la note 2.

1 Ces informations sont présentées à l'annexe B. Le Distributeur y présente également un
2 tableau sommaire des investissements réalisés par types d'investissements pour les années
3 2010 à 2016 afin d'expliquer les écarts importants des investissements à impact main-
4 d'œuvre et des autres investissements.

5 De façon sommaire, les écarts constatés au cours des dernières années entre les
6 investissements réalisés et ceux autorisés s'expliquent par les éléments suivants :

- 7 • Une surévaluation en mode prévisionnel des heures capitalisables, induite par
8 l'absence de la prise en compte par la formule paramétrique de la réduction des
9 heures disponibles à la réalisation des travaux en investissements depuis 2012⁵. Le
10 rétablissement du niveau de ces heures en 2015 corrige en bonne partie le niveau
11 des investissements à impact main-d'œuvre, historiquement surévalué⁶ ;
- 12 • Une saine gestion des heures supplémentaires ;
- 13 • Le nombre et l'ampleur des évènements hors du contrôle du Distributeur, telles les
14 pannes majeures et les missions d'assistance à l'extérieur du Québec, nécessitant
15 l'utilisation d'une partie de la force de travail des métiers-lignes originellement
16 planifiée pour la réalisation de travaux d'investissement ;
- 17 • Une mise à jour en continu de la planification opérationnelle des travaux pour tenir
18 compte de l'évolution des besoins et de leurs priorités.

19 En réponse à la demande de la Régie⁷, le Distributeur présente au tableau 5 l'évolution des
20 prestations de travail et le pourcentage de correction sur les investissements totaux pour les
21 années 2012 et suivantes.

**TABEAU 5 :
ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE TRAVAIL ET POURCENTAGE DE CORRECTION**

Évolution des prestations de travail et % de correction des investissements	2012			2013			2014			Écart de prévision moyen	2015		
	D-2012-024	Réel	Écart	D-2013-037	Réel	Écart	D-2014-037	Réel	Écart		D-2015-018	Année de base	Écart
Prestations de travail													
Activités de base	301,5	262,6	(38,9)	288,5	224,2	(64,3)	260,8	224,4	(36,4)	(46,5)	230,2	221,6	(8,6)
Investissements													
Investissements à impact main-d'œuvre*	642,9	498,6	(144,3)	594,1	437,7	(156,4)	528,3	435,9	(92,4)	(131,0)	471,7	428,5	(43,2)
Investissements totaux*	863,8	687,0	(176,8)	791,4	575,0	(216,4)	684,3	544,0	(140,3)	(177,8)	640,8	589,0	(51,8)
Pourcentage de correction			82%			72%			66%				

* Excluant le projet LAD

22 Pour l'année de base 2015, les investissements à impact main-d'œuvre s'établissent à
23 428,5 M\$, en baisse de 43,2 M\$ par rapport au montant reconnu. Cet écart s'explique
24 comme suit :

- 25 • Retard dans le comblement des postes de métiers-lignes par rapport au rythme
26 anticipé et augmentation des heures réalisées aux charges en fonction des besoins
27 du réseau, ce qui a entraîné une baisse des prestations de travail de 8,6 M\$ par

⁵ Voir notamment la pièce HQD-8, document 1 (B-0023) du dossier R-3905-2014, pages 9 et 10.

⁶ Décision D-2015-018, paragraphe 574.

⁷ Voir la note 2.

1 rapport au montant reconnu. Cette baisse se traduit par une diminution de près de
 2 23 M\$ des investissements à impact main-d'œuvre lorsqu'est ajouté le coût du
 3 matériel.

- 4 • Réévaluation à la baisse des travaux réalisés par les entrepreneurs externes à la
 5 suite de la révision des priorités du Distributeur. Cette baisse de près de
 6 60 000 heures occasionne une diminution de près de 21 M\$ des investissements à
 7 impact main-d'œuvre.

8 Le rétablissement du niveau des prestations de travail en 2015 démontre une nette
 9 amélioration de la planification des investissements. En effet, l'écart constaté de 43,2 M\$ en
 10 2015 représente une réduction de près de 90 M\$ par rapport à la moyenne des écarts de
 11 131,3 M\$ des années 2012 à 2014.

3. ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$

12 Le tableau 6 présente les investissements faisant l'objet de la demande d'autorisation.

TABLEAU 6 :
SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS INFÉRIEURS À 10 M\$
PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT (M\$)

CATÉGORIES	Année historique 2014	Autorisé 2015 (D-2015-018)	Année de base 2015	Année témoin 2016
Maintien des actifs	184,5	207,8	211,8	233,5
Amélioration de la qualité	8,4	33,5	19,4	24,3
Croissance de la demande	257,6	270,3	231,0	234,0
Respect des exigences	40,1	39,3	30,0	37,4
TOTAL	490,6	550,9	492,2	529,2

13 Pour 2016, la demande d'autorisation des investissements pour l'ensemble des projets
 14 inférieurs à 10 M\$ s'établit à 529,2 M\$, soit une diminution de 21,7 M\$ par rapport à
 15 l'enveloppe 2015 autorisée par la Régie dans sa décision D-2015-018. Cette enveloppe
 16 permettra au Distributeur de réaliser des investissements à impact main-d'œuvre de
 17 363,3 M\$ et des investissements autres de 165,9 M\$.

3.1. Maintien des actifs

18 Le tableau 7 présente l'enveloppe globale d'investissement liée au maintien des actifs. Celle-
 19 ci totalise 233,5 M\$ pour 2016, soit un montant supérieur de 25,7 M\$ par rapport à celle
 20 autorisée pour 2015.

**TABLEAU 7 :
PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$ EN MAINTIEN DES ACTIFS (M\$)**

COMPOSANTES	Année historique 2014	Autorisé 2015 (D-2015-018)	Année de base 2015	Année témoin 2016
Investissements à impact main-d'œuvre	129,3	118,7	111,0	112,4
<i>Réseau de distribution</i>	129,3	118,7	111,0	112,4
Autres investissements	55,2	89,1	100,8	121,1
<i>Centrale de production</i>	10,2	12,0	25,6	23,9
<i>Réseau de transport</i>	2,4	4,2	3,4	3,8
<i>Mesurage et relève</i>	9,1	6,0	8,1	9,5
<i>Bâtiments</i>	25,1	29,5	25,0	25,0
<i>Matériel roulant</i>	-0,3	15,0	12,0	27,9
<i>Autres actifs de soutien</i>	8,7	22,4	26,7	31,0
TOTAL	184,5	207,8	211,8	233,5

1 Les investissements pour le maintien des actifs permettent de corriger des situations
 2 problématiques sur le réseau par le remplacement d'équipements dont la performance ne
 3 répond plus aux normes ou qui sont devenus, à cause de facteurs externes, inexploitable.
 4 Le remplacement peut aussi toucher des équipements pour lesquels un diagnostic indique
 5 une détérioration prématurée. Le Distributeur doit s'assurer de la pérennité de ses
 6 installations et du maintien de leur performance normale.

Réseau de distribution

7 En baisse de 6,3 M\$ par rapport à ceux autorisés pour 2015, les investissements prévus
 8 pour 2016 s'élèvent à 112,4 M\$. La baisse s'explique principalement par le reclassement en
 9 2016 du projet Système d'information géoréférencié (SIG) dans la rubrique « autres actifs de
 10 soutien ». Les investissements de 112,4 M\$, établis sur la base de la moyenne normalisée
 11 des trois dernières années, se composent des éléments suivants :

- 12 • 72,0 M\$ pour les travaux de renouvellement des équipements sur le réseau pour
 13 remplacer ceux vétustes, inexploitable ou non sécuritaires. Ces travaux comportent
 14 entre autres le remplacement de transformateurs, d'interrupteurs, de sectionneurs, de
 15 poteaux et de câbles souterrains non conformes aux critères de performance normale
 16 du réseau.
- 17 • 40,4 M\$ pour les travaux relatifs au rétablissement après pannes.

Centrale de production

1 Les investissements prévus pour 2016 s'élèvent à 23,9 M\$⁸. Ils permettront de procéder à la
2 réfection des parcs à carburant, évaluée à 10,0 M\$, et d'effectuer des travaux de réfection
3 évalués à 7,9 M\$ à la centrale de Schefferville, notamment le remplacement de poutrelles,
4 de câbles de puissance et de commande, de transformateurs de services auxiliaires et de
5 régulateurs de tension.

6 La hausse de 11,9 M\$ s'explique principalement par la réfection des parcs à carburant.

Bâtiments

7 Les investissements prévus s'élèvent à 25,0 M\$ en 2016, en baisse de 4,5 M\$ par rapport à
8 ceux autorisés pour 2015. Ces investissements serviront à maintenir en bon état l'ensemble
9 du parc immobilier du Distributeur. Les besoins ont été établis en tenant compte du plan de
10 pérennité sur cinq ans du Centre des services partagés (CSP), en se basant sur des critères
11 comme l'âge et l'état de l'actif, de même que sur les investissements des dernières années.

Matériel roulant

12 Les investissements prévus s'élèvent à 27,9 M\$ pour 2016, en hausse de 12,9 M\$ par
13 rapport à ceux autorisés pour 2015. Cette hausse s'explique par l'acquisition de véhicules,
14 d'une part, pour les équipes-relèves au montant de 4,0 M\$ et, d'autre part, pour assurer la
15 pérennité du parc de véhicules au montant de 8,9 M\$.

16 Les besoins du Distributeur tiennent compte de sa stratégie d'acquisition du matériel roulant,
17 révisée au cours des dernières années. Celle-ci vise l'optimisation de la taille du parc de
18 véhicules en considérant les critères de pérennité établis par le CSP comme l'âge, le
19 kilométrage parcouru et l'état du matériel.

Autres actifs de soutien

20 Les investissements prévus s'élèvent à 31,0 M\$ pour 2016, en hausse de 8,6 M\$ par rapport
21 à ceux autorisés pour 2015. Cette hausse s'explique notamment par le reclassement en
22 2016 du projet SIG, auparavant présenté dans la rubrique « réseau de distribution », de
23 même que par le reclassement du projet Téléphonie sans fil de la catégorie amélioration de
24 la qualité vers la catégorie maintien des actifs. Elle reflète également l'acquisition d'outils
25 servant à équiper les nouveaux véhicules.

26 Les investissements en 2016 permettront, d'une part, de faire l'acquisition d'équipements et
27 d'outillage (8,2 M\$) et, d'autre part, d'assurer le soutien aux opérations à l'aide de projets
28 des technologies de l'information (21,6 M\$). Parmi ces projets :

- 29 • 3,6 M\$ relatifs au projet de pérennité du système MV-90 qui permettra d'assurer la
30 continuité de la télémessure pour les clients de grande puissance, les réseaux voisins

⁸ Le détail des investissements en réseaux autonomes de plus de 1 M\$ pour le maintien des actifs est présenté à l'annexe C.

- 1 et les autres points de mesurage non couverts par l'infrastructure de mesurage
2 avancée ;
- 3 • 4,4 M\$ pour la poursuite du déploiement du projet Téléphonie sans fil permettant, à
4 terme, le passage de la technologie filaire à la technologie cellulaire ;
 - 5 • 4,6 M\$ afin de doter le Distributeur d'un outil intégré de gestion des données au
6 centre d'exploitation de mesurage. Cet outil permettra notamment d'améliorer la
7 détection de fraudes, de définir adéquatement les besoins de maintenance des
8 équipements du réseau et d'obtenir la tendance de consommation des clients ;
 - 9 • 3,0 M\$ pour le remplacement des imprimantes afin d'assurer la continuité du service
10 d'impression et de mise sous enveloppe des correspondances destinées à la
11 clientèle.

3.2. Amélioration de la qualité

12 Les investissements prévus s'élèvent à 24,3 M\$, en baisse de 9,2 M\$ par rapport à ceux
13 autorisés pour 2015. Cette baisse s'explique notamment par le reclassement en 2016 du
14 projet Téléphonie sans fil dans la rubrique « autres actifs de soutien » et par la révision des
15 besoins et du portefeuille de projets relatifs aux technologies de l'information et des
16 communications (TIC) du Distributeur.

17 Des investissements totalisant 20,6 M\$ sont prévus en technologies de l'information en 2016
18 pour permettre au Distributeur de tirer profit des nouvelles technologies disponibles sur le
19 marché en vue de moderniser le réseau de distribution et d'améliorer certaines
20 fonctionnalités des canaux de communication avec la clientèle. Ces investissements incluent
21 notamment les projets suivants :

- 22 • 8,4 M\$ pour le projet Ordonnancement des équipes mesurage et maintenance
23 (POEMM), relatif à l'intégration des activités de mesurage, relève et recouvrement
24 afin d'accroître l'efficacité opérationnelle ;
- 25 • 2,0 M\$ pour la poursuite de l'amélioration des libres-services Web et mobile afin
26 d'offrir des sites mieux adaptés aux spécificités des différents appareils mobiles et de
27 bonifier l'expérience client ;
- 28 • 7,0 M\$ pour le développement de différents outils d'aide à la gestion du
29 recouvrement qui permettront au Distributeur de venir en aide aux ménages à faible
30 revenu, de limiter l'endettement lié à la facture d'électricité et de bien outiller le client
31 pour le paiement de ses factures. À titre d'exemple, l'évolution des fonctionnalités des
32 libres-services favorisera une plus grande accessibilité à des services adaptés pour
33 les clients en difficulté de paiement. De plus, la bonification du soutien à la
34 consommation et la proposition d'interventions en efficacité énergétique permettront
35 la réduction de la facture en électricité des clients⁹.

⁹ Voir notamment la section 7 de la pièce HQD-1, document 1.

- 1 Enfin, des investissements de 3,6 M\$ sont prévus afin de réaliser des activités de
 2 développement, en collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ).

3.3. Croissance de la demande

- 3 Le tableau 8 présente l'enveloppe globale d'investissement liée à la croissance de la
 4 demande. Celle-ci totalise 234,0 M\$ pour 2016, un montant inférieur de 36,3 M\$ à celle
 5 autorisée pour 2015. Ces investissements permettent de renforcer et de prolonger le réseau
 6 de distribution et de raccorder les quelque 36 000 nouveaux abonnements prévus en 2016¹⁰.

**TABLEAU 8 :
 PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$ EN CROISSANCE DE LA DEMANDE (M\$)**

COMPOSANTES	Année historique 2014	Autorisé 2015 (D-2015-018)	Année de base 2015	Année témoin 2016
Investissements à impact main-d'œuvre	244,9	252,1	215,8	217,0
<i>Réseau de distribution</i>	67,7	73,8	58,5	59,7
<i>Alimentation des abonnés</i>	177,2	178,3	157,3	157,3
Autres investissements	12,7	18,2	15,2	17,0
<i>Réseaux autonomes</i>	4,1	5,5	5,1	6,0
<i>Équipements de mesurage</i>	8,3	11,7	10,1	11,0
<i>Autres actifs de soutien</i>	0,3	1,0		
TOTAL	257,6	270,3	231,0	234,0

Réseau de distribution

- 7 Les investissements prévus s'élèvent 59,7 M\$, en baisse de 14,1 M\$ par rapport à ceux
 8 autorisés pour 2015. Cette baisse s'explique par la réduction des travaux planifiés à la suite
 9 de l'analyse des cotes de criticité, laquelle a permis de mieux cibler les interventions
 10 prioritaires.

- 11 De façon générale, les projets prévus visent à augmenter la capacité de transit et à rendre
 12 les installations conformes aux architectures du réseau. Les investissements de 59,7 M\$ se
 13 composent principalement des travaux d'ajouts de départs de lignes et d'interrupteurs, de
 14 bouclage et de renforcement de lignes, de même que ceux relatifs aux modifications
 15 nécessaires aux fins de transfert de charge.

¹⁰ Le détail des investissements en réseaux autonomes de plus de 1 M\$ en croissance de la demande figure à l'annexe C.

Alimentation des abonnés

1 Les investissements prévus s'élèvent à 157,3 M\$ pour 2016, en baisse de 21,0 M\$ par
2 rapport à ceux autorisés pour 2015. En effet, malgré la stabilité du nombre de nouveaux
3 abonnements, la nature des travaux justifie une révision à la baisse des investissements.

4 Les demandes en alimentation des abonnés sont traitées en priorité afin de bien desservir la
5 clientèle. Les travaux relatifs à ces demandes incluent principalement des prolongements et
6 modifications du réseau, de même que des travaux de raccordement. Pour 2016, ils se
7 détaillent essentiellement comme suit :

- 8 • 97,5 M\$ pour les demandes touchant l'architecture du réseau. Elles proviennent de
9 clients ou de promoteurs de projets résidentiels, commerciaux ou industriels
10 demandant d'être raccordés au réseau. Le coût unitaire de ces travaux est élevé
11 puisqu'ils nécessitent une évaluation de leur impact sur l'architecture existante du
12 réseau. Cette évaluation requiert une ingénierie détaillée afin de planifier les travaux
13 aériens ou souterrains nécessaires à l'ajout de capacité additionnelle et de nouvelles
14 lignes, ainsi que le type d'équipements requis. Les travaux souterrains sont
15 généralement plus coûteux car ils nécessitent la construction de canalisations. De
16 plus, les coûts varient selon la complexité et la nature des travaux.
- 17 • 40,9 M\$ pour les demandes de raccordements de clients, incluant celles faites par
18 des promoteurs. La plupart de ces raccordements sont simples et ne requièrent
19 aucune modification à l'architecture du réseau.
- 20 • 14,2 M\$ pour les demandes de conversion de tension, de changement d'entrée et
21 d'ajout de compteurs.

22 En réponse à la demande de la Régie¹¹, le Distributeur présente au tableau 9 un historique
23 sur cinq ans des nouveaux abonnements, des investissements en alimentation des abonnés
24 et des coûts par nouvel abonné, de même que le montant autorisé pour 2015, celui de
25 l'année de base et celui de l'année témoin.

**TABLEAU 9 :
ÉVOLUTION DES NOUVEAUX ABONNEMENTS ET DES INVESTISSEMENTS
POUR L'ALIMENTATION DES ABONNÉS**

	Année historique 2010	Année historique 2011	Année historique 2012	Année historique 2013	Année historique 2014	Autorisé D-2015-018 2015	Année de base 2015	Année témoin 2016
Investissements (M\$)	205,4	208,5	183,9	173,6	177,2	178,3	157,3	157,3
Nouveaux abonnements	49 172	46 081	45 773	43 816	36 770	36 500	36 500	36 200
Coûts par nouveaux abonnés	4 177	4 525	4 018	3 962	4 819	4 885	4 310	4 345

26 Le Distributeur souligne qu'il est difficile de comparer les coûts unitaires de ces
27 investissements en raison de leur caractère spécifique. En effet, plusieurs facteurs doivent
28 être pris en compte lors d'analyses comparatives, par exemple les spécifications des
29 équipements requis ou choisis en lien avec le type de travaux aériens ou souterrains à

¹¹ Voir la note 2.

1 réaliser, les types d'équipements installés, les conditions climatiques de même que l'étendue
 2 du territoire québécois, jumelée à l'obligation de desservir. Pour cette raison, le Distributeur
 3 ne croit pas qu'une analyse comparative des coûts unitaires permette d'apprécier le
 4 caractère juste et raisonnable des investissements.

3.4. Respect des exigences

5 Le tableau 10 présente l'enveloppe globale d'investissement liée au respect des exigences.
 6 Elle totalise 37,4 M\$ pour 2016, un niveau comparable au montant autorisé pour 2015. Ces
 7 investissements sont nécessaires pour respecter des obligations contractuelles avec des
 8 tiers ou satisfaire à des exigences législatives, réglementaires et autres liées aux activités du
 9 Distributeur.

TABLEAU 10 :
PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$ EN RESPECT DES EXIGENCES (M\$)

PROJETS	Année historique 2014	Autorisé 2015 (D-2015-018)	Année de base 2015	Année témoin 2016
Investissements à impact main-d'œuvre	34,5	35,8	26,5	33,9
<i>Demandes de tiers</i>	23,4	24,9	17,4	22,9
<i>Poteaux en commun</i>	2,8	7,0	3,4	4,9
<i>Ententes contractuelles avec la CSEM</i>	8,3	3,9	5,7	6,1
Autres investissements	5,6	3,5	3,5	3,5
<i>Autres</i>	5,6	3,5	3,5	3,5
TOTAL	40,1	39,3	30,0	37,4

Demandes de tiers

10 Les investissements prévus s'élèvent à 22,9 M\$, en baisse de 2,0 M\$ par rapport à ceux
 11 autorisés pour 2015. Ils comprennent notamment des demandes initiées par les
 12 municipalités et par le ministère des Transports du Québec. Le montant prévu en 2016 est
 13 établi sur la base de la moyenne des deux dernières années.

Poteaux en commun

14 Les investissements prévus s'élèvent à 4,9 M\$, en baisse de 2,1 M\$ par rapport à ceux
 15 autorisés en 2015. Ils sont établis sur la base de la moyenne normalisée des deux dernières
 16 années. Ils incluent les ententes d'usage en commun et de location de poteaux entre le
 17 Distributeur et les partenaires du domaine des télécommunications, incluant les
 18 câblodistributeurs.

Ententes contractuelles avec la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)

- 1 Les investissements prévus s'élèvent à 6,1 M\$, en hausse de 2,2 M\$ par rapport à ceux
2 autorisés pour 2015. Les investissements prévus découlant d'ententes contractuelles avec la
3 CSEM sont comparables à ceux réalisés au cours des dernières années.

4. PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$

- 4 Conformément à la Loi, les projets de cette catégorie doivent être présentés individuellement
5 à la Régie et faire l'objet d'une demande d'autorisation spécifique.

4.1. Projets autorisés

- 6 Le *Rapport annuel 2014 du Distributeur* fait état de l'avancement des projets de plus de
7 10 M\$. De plus, le Distributeur a obtenu l'autorisation de la Régie pour les travaux de
8 raccordement au réseau des postes de Saint-Jérôme¹² en février 2015, Judith-Jasmin¹³ en
9 mars 2015 et Saint-Patrick¹⁴ en avril 2015. Ces projets apparaissent au tableau 11.

¹² Décision D-2015-008 rendue le 6 février 2015.

¹³ Décision D-2015-022 rendue le 13 mars 2015.

¹⁴ Décision D-2015-051 rendue le 23 avril 2015.

**TABLEAU 11 :
PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$ AUTORISÉS (M\$)**

PROJETS	Année de base 2015	Année témoin 2016	2017	2018	2019	2020
Lecture à distance - Phase 1	4,9	0,3				
Lecture à distance - Phases 2 et 3	254,4	52,9				
Construction de la centrale thermique d'Akulivik	7,7	0,2				
Réaménagement de l'échangeur Dorval	1,0	1,0	1,9			
Contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive (CATVAR)	1,1	1,1	9,6	6,1	6,2	6,1
La Romaine		0,1	2,7	4,5	8,5	7,6
Travaux de raccordement						
<i>Poste de Saint-Bruno-de-Montarville</i>	0,1					
<i>Poste de Charlesbourg</i>	2,4					
<i>Poste de Limoilou</i>	6,9					
<i>Poste Charland</i>	4,9	4,0				
<i>Poste Lefrançois</i>	3,0	6,1				
<i>Poste Duchesnay</i>	7,9	1,3				
<i>Poste de Port-Daniel</i>	4,5	6,6	5,2			
<i>Poste Bélanger</i>	5,2	2,2	3,2	3,1	7,8	
<i>Poste Henri-Bourassa</i>	9,3	4,9	4,1	7,0		
<i>Poste De Lorimier</i>	1,5		3,2	5,8	3,0	4,4
<i>Poste Fleury</i>	2,6		7,5	6,9	3,8	4,5
<i>Poste d'Adamsville</i>	6,2	9,7				
<i>Poste de Saint-Jérôme</i>	7,9	6,5	20,6			
<i>Poste de Baie-Saint-Paul</i>	6,9	7,8	7,6			
<i>Poste Saint-Patrick</i>	1,9		2,0	2,5	3,3	2,2
<i>Poste Judith-Jasmin</i>	1,6	4,0	17,3	25,0	19,0	
TOTAL	341,9	108,7	84,9	60,9	51,6	24,8

4.2. Projets à autoriser

- 1 Le tableau 12 présente les projets dont le coût est supérieur à 10 M\$ et pour lesquels le
- 2 Distributeur n'a pas encore reçu l'autorisation de la Régie.

**TABLEAU 12 :
PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$ À AUTORISER (M\$)**

PROJETS	Année historique 2014	Année de base 2015	Année témoin 2016	2017	2018	2019	2020
Travaux de raccordement							
Poste de Saint-Georges		3,0	8,5	7,0	6,8		
Raccordement de la communauté de Lac-Rapide			13,8	9,6			
Lecture à distance - Migration					12,0		
Analytique			5,0	5,0	4,0	4,0	
Nunavik			2,2	13,6	10,5	17,0	1,3
Schefferville			2,5	2,5	2,5	2,5	
Îles-de-la-Madeleine			0,5	3,0	40,6	38,3	
Pérennité du Centre d'exploitation de distribution						7,0	8,5

Travaux de raccordement

1 Les travaux de raccordement aux postes satellites du Transporteur sont requis afin de
 2 répondre à la croissance de la charge locale, d'assurer la pérennité des équipements du
 3 Transporteur ou pour le maintien des actifs du Distributeur.

4 Le Distributeur a récemment demandé à la Régie d'autoriser l'intégration de quatre nouvelles
 5 lignes à 25 kV sur le réseau de distribution à la suite de l'ajout de capacité au poste de
 6 Saint-Georges¹⁵.

Raccordement de la communauté de Lac-Rapide

7 Au cours des prochains mois, le Distributeur fera une demande d'autorisation spécifique
 8 visant le raccordement de la communauté de Lac-Rapide.

9 Le village est actuellement alimenté par une centrale thermique appartenant au ministère
 10 des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada. Un protocole d'entente a
 11 été convenu entre les gouvernements du Québec et du Canada visant la prise en charge du
 12 réseau électrique de la communauté de Lac-Rapide par le Distributeur et son raccordement
 13 au réseau de distribution.

Lecture à distance – Migration

14 Le Distributeur prévoit réaliser, en 2018, la mise à niveau technologique nécessaire pour
 15 assurer la pérennité du système d'acquisition de données.

Analytique

16 Ce projet vise l'implantation d'un nouvel outil de gestion du réseau comportant des
 17 applications d'analyse du comportement et de simulation du réseau afin de mieux adapter
 18 les actions à la situation en cours. La mise en place de ce type d'outils, qui sont des
 19 composantes de l'architecture d'un réseau intelligent, a atteint une plus grande maturité dans
 20 l'industrie électrique.

¹⁵ Dossier R-3930-2015.

Nunavik

- 1 Ces projets visent une augmentation de la capacité de production de certaines centrales
2 alimentant les réseaux autonomes de même que la construction d'une nouvelle centrale.

Schefferville

- 3 Des investissements sont requis pour la réfection de l'évacuateur de crues principal de la
4 centrale Menihek.

Îles-de-la-Madeleine

- 5 Le Distributeur prévoit effectuer la réfection de la ligne de transport à 69 kV afin de sécuriser
6 l'alimentation du réseau des Îles-de-la-Madeleine. La corrosion des équipements, due à l'air
7 salin, rend cette réfection nécessaire.

Pérennité du Centre d'exploitation de distribution

- 8 Ce projet vise l'implantation d'un logiciel permettant l'exploitation et la surveillance du réseau
9 de distribution. Le logiciel est composé d'un ensemble de modules permettant de gérer
10 toutes les interventions à des fins d'exécution des travaux ou de manœuvre reliées au
11 rétablissement de service.

5. INVESTISSEMENTS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 73

- 12 Le programme d'enfouissement du réseau se poursuit comme prévu. Le Distributeur a
13 procédé en 2014 à la révision des modalités du programme en vue de le simplifier.

TABLEAU 13 :
PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU (M\$)

Année historique 2014	Année de base 2015	Année témoin 2016	2017	2018	2019	2020
6,8	11,2	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0

6. SOMMAIRE DES PRÉVISIONS LONG TERME DES INVESTISSEMENTS

- 14 Le tableau 14 présente l'évolution des besoins d'investissement prévus à long terme.

**TABLEAU 14 :
ÉVOLUTION DES BESOINS D'INVESTISSEMENT PRÉVUS À LONG TERME (M\$)**

CATÉGORIES	Année de base 2015	Année témoin 2016	2017	2018	2019	2020
Maintien des actifs	471,1	289,7	260,9	313,3	282,8	259,3
Amélioration de la qualité	19,4	29,3	30,5	28,8	25,7	23,1
Croissance de la demande	315,6	313,0	358,0	354,5	355,8	343,7
Respect des exigences	42,2	50,4	53,2	52,4	55,3	53,7
TOTAL	848,3	682,4	702,5	749,0	719,6	679,8

- 1 Les besoins en investissement en 2016 diminuent de façon importante par rapport à ceux de
- 2 2015. Cette baisse s'explique par le projet LAD, dont le déploiement accéléré prend fin en
- 3 2016 et pour lequel les investissements les plus importants ont été réalisés en 2014 et 2015.
- 4 En ce qui a trait aux investissements prévus en croissance de la demande, les travaux requis
- 5 pour relier le réseau de distribution aux nouveaux postes expliquent l'essentiel de l'évolution
- 6 des besoins sur la période observée.

ANNEXE A :
SUIVI DE LA RENCONTRE TECHNIQUE DU 4 JUIN 2015

1. MATRICES DE SÉVÉRITÉ

1 À la suite de la rencontre technique du 4 juin 2015, la Régie demandait de présenter les
2 cotes de criticité ou matrice de sévérité de l'année témoin et de l'année précédente pour les
3 catégories maintien des actifs et croissance de la demande¹⁶.

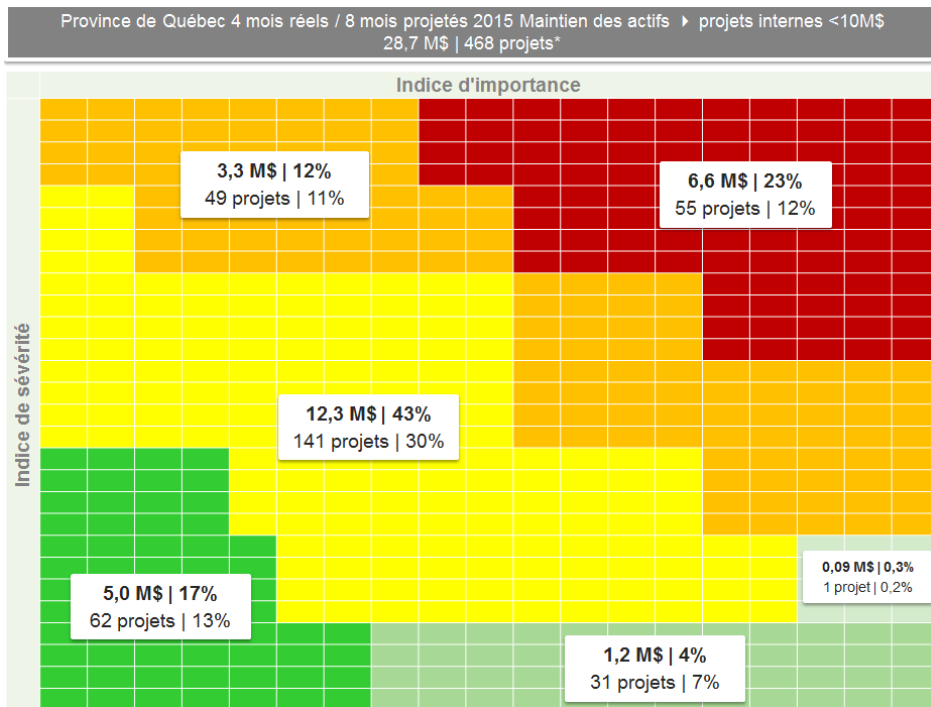
4 Les matrices de sévérité permettent de prioriser les projets spécifiques, soit les projets déjà
5 identifiés par le Distributeur dans son exercice de planification. Elles tiennent compte de
6 l'impact d'un événement électrique potentiel, du nombre de clients susceptibles d'être
7 touchés et de la taille de la charge en cause. Les investissements en croissance, pour le
8 programme d'équipements, et en maintien des actifs, pour le renouvellement des
9 équipements, constituent la majorité de ces projets spécifiques. Seuls les projets spécifiques
10 qui peuvent faire l'objet d'une priorisation figurent dans les matrices de sévérité. Or, en vertu
11 du cycle de planification du Distributeur, la stratégie de priorisation des travaux, pour une
12 année donnée, est élaborée à l'automne de l'année précédente. Pour cette raison, les
13 matrices de l'année 2016 ne sont pas disponibles.

14 La planification des investissements aux fins réglementaires a été réalisée en tenant compte
15 des matrices de l'année 2015. Les matrices de sévérité en maintien des actifs et en
16 croissance de la demande sont présentées aux figures A-1 et A-2.

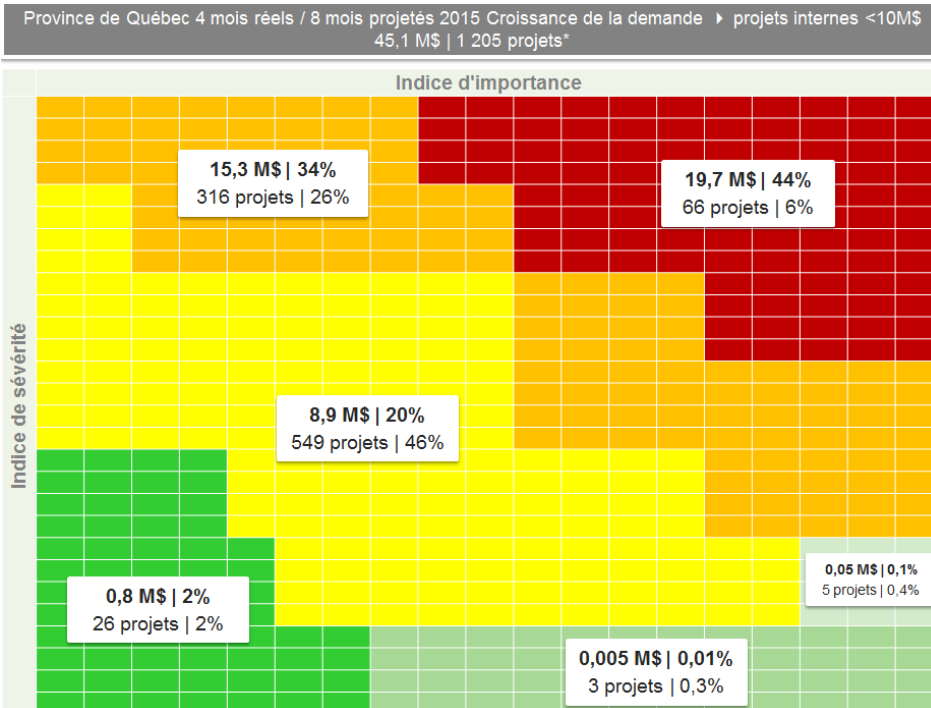
17 Selon le degré de criticité, des cotes sont attachées aux projets spécifiques par code de
18 couleur et ordre de priorité décroissant, passant de la couleur rouge pour les projets à
19 réaliser prioritairement à la couleur verte pour les moins urgents.

¹⁶ Lettre de la Régie du 18 juin 2015 faisant suite à la rencontre technique du 4 juin 2015, disponible à l'adresse http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2015-018/Regie_LtrSuiviRencontre_18juin2015.pdf.

**FIGURE A-1 :
MATRICE DE SÉVÉRITÉ DE L'ANNÉE 2015 – MAINTIEN DES ACTIFS**



**FIGURE A-2 :
MATRICE DE SÉVÉRITÉ DE L'ANNÉE 2015 – CROISSANCE DE LA DEMANDE**



2. INDICATEURS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS INFÉRIEURS À 10 M\$

1 À la suite de la rencontre technique du 4 juin 2015¹⁷, la Régie demandait, dans la mesure du
2 possible, de produire dans le cadre de la présente demande :

- 3 • des indicateurs de performance relatifs aux investissements, notamment en lien avec
4 la continuité de service ;
- 5 • l'évolution sur cinq ans de ces indicateurs de performance pour le Distributeur et un
6 balisage avec des distributeurs comparables.

7 L'objectif est de permettre à la Régie de mieux évaluer si l'ampleur des budgets
8 d'investissement demandés pour le service attendu est juste et raisonnable.

2.1. Lien avec la fiabilité du réseau

9 De façon générale, les investissements sur le réseau du Distributeur peuvent avoir une
10 incidence non négligeable sur sa fiabilité, lorsqu'ils visent notamment un changement
11 important dans sa conception ou des innovations technologiques majeures (par exemple,
12 l'automatisation).

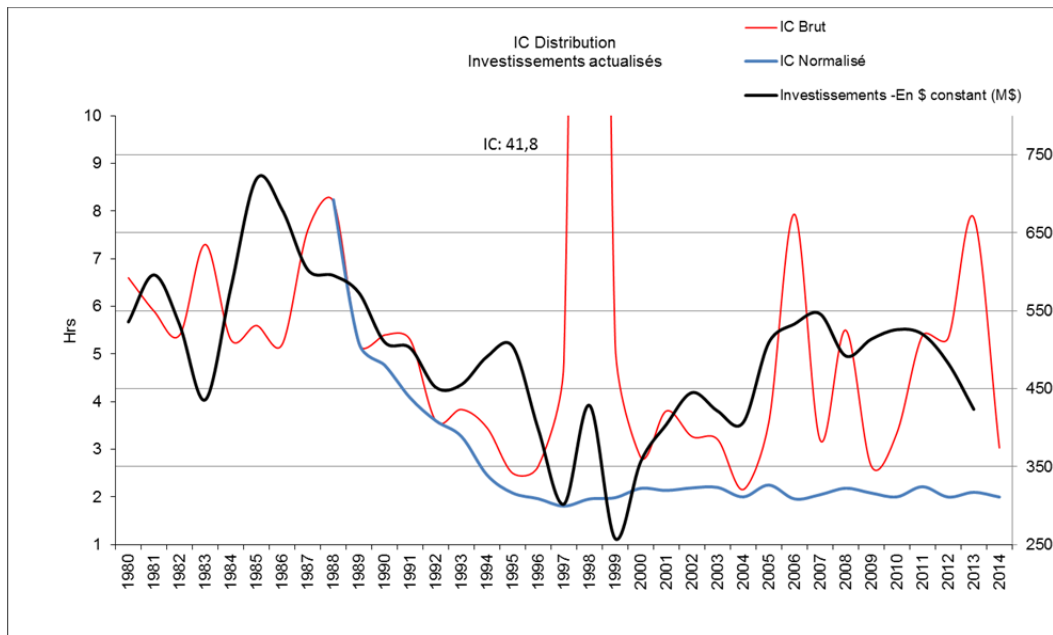
13 Toutefois, le Distributeur souligne que depuis une vingtaine d'années, il a mis en place
14 diverses stratégies visant à optimiser ses pratiques d'intervention sur le réseau et à effectuer
15 une meilleure gestion de son risque. Jumelées à une plus grande densification, ces
16 stratégies ont permis de maintenir la fiabilité du réseau sans avoir recours à des
17 investissements massifs. En outre, de larges pans du réseau ont été reconstruits au cours
18 des années 1980 et, pour cette raison, le taux de renouvellement au cours des dernières
19 années est faible.

20 Par ailleurs, d'autres facteurs et mesures proactives contribuent au maintien de la fiabilité du
21 réseau. Parmi ceux-ci, le Distributeur souligne sa conception, tant en ce qui a trait à son
22 architecture qu'aux mécanismes de protection en place, les programmes spéciaux comme la
23 gestion de la végétation, l'optimisation des méthodes de travail et les stratégies de
24 rétablissement de service.

25 C'est pourquoi il est impossible d'établir un lien direct entre les investissements effectués sur
26 le réseau et les indices de fiabilité, comme l'indice de continuité du service (IC). Non
27 seulement de multiples facteurs autres que les investissements sur le réseau ont une
28 influence substantielle sur sa fiabilité, mais les impacts de ces investissements ne peuvent
29 être perçus qu'à très longue échéance, soit après plusieurs années. De surcroît, il devient
30 dès lors difficile de relier précisément les investissements d'une année donnée aux indices
31 de fiabilité des années subséquentes, comme l'illustre la figure A-3.

¹⁷ Voir la note 16.

**FIGURE A-3 :
INVESTISSEMENTS ET INDICE DE CONTINUITÉ**



1 Le Distributeur souligne que ceci ne remet nullement en question l'importance des
 2 investissements sur le réseau dans le maintien de sa performance. Toutefois, tenter d'établir
 3 un lien direct entre les investissements sur le réseau et sa fiabilité ne présenterait aucune
 4 utilité aux fins recherchées par la Régie.

2.2. Balisage externe

5 Le Distributeur a amorcé avec la firme First Quartile des analyses afin de relever les
 6 indicateurs de performance relatifs aux investissements qui sont produits et utilisés ailleurs
 7 par des distributeurs comparables à des fins de balisage.

8 Les premiers résultats montrent qu'un type d'indicateur qui mériterait de faire l'objet
 9 d'analyses plus poussées est le montant des investissements annuels en distribution, global
 10 ou par catégories (maintenance et croissance), sur la valeur de l'ensemble des actifs en
 11 exploitation. First Quartile produit sur une base régulière ce type d'indicateur pour d'autres
 12 entreprises de services publics, mais le Distributeur ne lui a jamais fourni d'information à cet
 13 égard.

14 Toutefois, l'introduction de nouveaux indicateurs de balisage, comme ceux produits par First
 15 Quartile, doit respecter certaines conditions. Notamment, il est primordial de bien
 16 comprendre la nature des informations fournies par les autres distributeurs. Il faut s'assurer
 17 que l'information fournie soit comparable d'un distributeur à l'autre. Aussi, la production des
 18 indicateurs requiert-elle d'adapter les informations internes du Distributeur par une série
 19 d'ajustements afin d'assurer leur comparabilité. Cette analyse doit être effectuée avant
 20 d'introduire un nouvel indicateur.

- 1 Étant donné ce qui précède, le Distributeur propose de poursuivre ses évaluations au cours
- 2 de la prochaine année et de faire état de ses conclusions à la Régie dans le dossier tarifaire
- 3 2017-2018.

ANNEXE B :
SUIVI DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS ET RÉALISÉS

1 À la suite de la rencontre technique tenue le 4 juin 2015 dans le cadre du suivi de la décision
2 D-2015-018¹⁸, la Régie demande au Distributeur de présenter un historique sur 5 ans des
3 investissements inférieurs à 10 M\$ autorisés et réalisés, ainsi que les données de l'année de
4 base par catégories et sous-catégories et d'expliquer les écarts importants. Le tableau B-1
5 présente ces informations.

6 Le tableau B-2 présente les investissements totaux par types d'investissements de 2010 à
7 2016 (impact main-d'œuvre et autres investissements), lesquels reflètent le mode de gestion
8 du Distributeur.

¹⁸ Lettre de la Régie du 18 juin 2015 faisant suite à la rencontre technique du 4 juin 2015, disponible à l'adresse http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2015-018/Regie_LtrSuiviRencontre_18juin2015.pdf.

TABLEAU B-1 :
INVESTISSEMENTS INFÉRIEURS À 10 M\$ PAR CATÉGORIES D'INVESTISSEMENT 2010-2016 (M\$)

Catégories d'investissements	2010			2011			2012			2013			2014			2015		2016
	Autorisé	Année de base	Réel	Autorisé	Année de base	Réel	Autorisé	Année de base	Réel	Autorisé	Année de base	Réel	Autorisé	Année de base	Réel	Autorisé	Année de base	Année Témoin
Ne générant pas de revenus additionnels	406,5	340,0	320,4	366,9	355,0	316,1	369,4	315,4	306,0	327,0	283,5	252,5	278,7	268,5	233,0	280,6	261,2	295,2
Maintien des actifs	340,1	263,2	249,5	296,4	280,8	253,9	284,8	248,3	252,5	242,8	217,2	205,9	193,0	200,9	184,5	207,8	211,8	233,5
Réseau de distribution	174,7	135,7	136,8	145,5	135,2	139,6	149,6	116,6	124,5	140,9	117,2	122,5	122,4	126,7	129,3	118,7	111,0	112,4
Centrale de production	24,4	11,2	7,7	21,2	22,6	10,0	23,5	20,5	13,7	11,4	11,3	14,7	11,2	12,8	10,2	12,0	25,6	23,9
Réseau de transport	3,0	3,0	4,8	3,7	4,8	3,8	2,2	7,7	7,4	3,8	5,3	6,2	2,9	5,2	2,4	4,2	3,4	3,8
Mesurage et relève	20,6	19,9	26,0	22,1	20,1	19,3	16,9	17,8	22,5	8,6	16,4	16,3	5,6	7,1	9,1	6,0	8,1	9,5
Bâtiments	28,0	31,2	27,6	30,4	33,9	22,1	35,9	28,9	27,0	36,2	32,8	20,2	32,2	28,2	25,1	29,5	25,0	25,0
Matériel roulant	37,2	36,2	33,3	40,5	40,5	38,5	30,5	23,7	21,8	29,2	15,0	11,5	0,3	0,2	-0,3	15,0	12,0	27,9
Autres actifs de soutien	52,2	26,0	13,2	33,0	23,7	20,6	26,2	33,1	35,6	12,7	19,2	14,5	18,4	20,7	8,7	22,4	26,7	31,0
Amélioration de la qualité	18,4	16,8	11,2	21,3	17,2	9,5	27,3	19,8	13,6	26,6	18,0	16,6	27,1	24,3	8,4	33,5	19,4	24,3
Respect des exigences	48,0	60,0	59,7	49,1	57,0	52,7	57,4	47,3	39,9	57,6	48,3	30,0	58,6	43,3	40,1	39,3	30,0	37,4
Demandes de tiers	34,0	44,0	44,7	34,8	41,0	39,2	42,1	29,1	25,8	37,3	32,3	20,7	39,7	26,5	23,4	24,9	17,4	22,9
Poteaux en commun	6,0	6,0	8,8	5,2	5,2	7,8	5,3	7,7	9,2	7,6	7,6	4,9	8,1	5,3	2,8	7,0	3,4	4,9
Ententes contractuelles avec la CSEM	8,0	10,0	6,2	9,1	10,8	5,7	10,0	10,5	4,9	12,7	8,4	2,3	10,8	4,3	8,3	3,9	5,7	6,1
Autres												2,1		7,2	5,6	3,5	3,5	3,5
Général des revenus additionnels	295,6	299,8	283,0	287,3	304,8	292,4	336,0	331,0	274,7	329,3	267,8	251,1	290,7	279,3	257,6	270,3	231,0	234,0
Croissance	295,6	299,8	283,0	287,3	304,8	292,4	336,0	331,0	274,7	329,3	267,8	251,1	290,7	279,3	257,6	270,3	231,0	234,0
Réseau de distribution	77,8	78,1	58,8	67,6	85,0	64,1	110,8	114,5	78,6	108,0	77,3	70,7	94,5	85,7	67,7	73,8	58,5	59,7
Alimentation des abonnés	183,0	196,8	205,5	196,8	196,8	208,5	204,0	203,3	183,9	204,6	177,5	173,6	175,3	178,5	177,2	178,3	157,3	157,3
Réseaux autonomes	22,4	10,6	8,3	9,0	7,9	8,8	9,0	3,2	1,0	8,6	4,7	-1,1	13,1	5,7	4,1	5,5	5,1	6,0
Équipements de mesurage	10,4	12,8	8,9	11,9	13,1	10,6	10,2	9,9	10,2	7,1	8,3	7,1	6,3	8,4	8,3	11,7	10,1	11,0
Autres actifs de soutien	2,0	1,5	1,5	2,0	2,0	0,4	2,0		1,1	1,0		0,8	1,5	1,0	0,3	1,0		
Total	702,1	639,8	603,4	654,2	659,8	608,5	705,4	646,4	580,7	656,3	551,3	503,6	569,4	547,8	490,6	550,9	492,2	529,2

**TABLEAU B-2 :
INVESTISSEMENTS TOTAUX PAR TYPES D'INVESTISSEMENTS 2010-2016 (M\$)**

TYPES D'INVESTISSEMENTS	Réel					Autorisé	Année de base	Année Témoin
	2010	2011	2012	2013	2014			
Investissements à impact main-d'œuvre	523,7	538,6	498,6	437,7	435,9	471,7	428,5	450,0
<i>Investissements autorisés avant art. 73</i>	7,1	6,1	6,3	9,3	6,5	11,7	11,0	11,7
<i>Investissements inférieurs à 10 M\$</i>	460,8	464,9	426,9	394,7	408,7	406,6	353,3	363,3
<i>Investissements supérieurs à 10 M\$</i>	55,8	67,6	65,4	33,6	20,7	53,4	64,2	75,0
Autres investissements	199,7	219,5	229,6	311,8	383,1	371,8	419,8	232,4
<i>Investissements autorisés avant art. 73</i>	-0,6	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3
<i>Investissements inférieurs à 10 M\$</i>	142,6	143,6	153,8	108,9	81,9	144,3	138,9	165,9
<i>Investissements supérieurs à 10 M\$</i>	57,7	75,5	75,5	202,6	300,9	227,2	280,7	66,2
Total	723,4	758,1	728,2	749,5	819,0	843,5	848,3	682,4

- 1 Le tableau B-3 présente les écarts annuels de 2010 à 2014 des investissements réels
2 inférieurs à 10 M\$.

**TABLEAU B-3 :
ANALYSE DES INVESTISSEMENTS RÉELS INFÉRIEURS À 10 M\$ (M\$)**

Investissements inférieurs à 10 M\$	Réel				
	2010	2011	2012	2013	2014
Total	603,4	608,5	580,7	503,6	490,6
Écart réel / réel		5,1	(27,8)	(77,1)	(13,0)
Principales variations des investissements		4,1	(35,6)	(63,6)	(11,8)
Investissements à impact main-d'œuvre		4,1	(38,0)	(32,2)	14,0
Autres investissements			2,4	(31,4)	(25,8)
Matériel roulant			(16,7)	(10,3)	(11,8)
Autres actifs de soutien			15,0	(21,1)	(5,8)
Amélioration de la qualité			4,1		(8,2)

- 3 Les écarts présentés au tableau B-3 s'expliquent principalement par la variation des
4 investissements à impact main-d'œuvre. Les autres investissements en matériel roulant et
5 en technologies de l'information expliquent le solde des variations constatées.

Investissements à impact main-d'œuvre totaux

- 6 Le Distributeur précise qu'il assure une gestion en continue de l'ensemble des travaux à
7 réaliser sur le réseau en fonction de ses priorités et de la force de travail disponible totale,
8 qu'il s'agisse de travaux de nature capitalisable ou non, sans égard au type d'autorisation
9 (investissements inférieurs et supérieurs à 10 M\$). Par conséquent, les écarts constatés
10 entre deux années d'investissements réels sont expliqués en tenant compte des
11 investissements à impact main-d'œuvre totaux.

**TABLEAU B-4 :
 INVESTISSEMENTS À IMPACT MAIN-D'ŒUVRE TOTAUX (M\$)**

Investissements totaux	Réel				
	2010	2011	2012	2013	2014
Total	523,7	538,6	498,6	437,7	435,9
Écart réel / réel		14,9	(40,1)	(60,9)	(1,8)

1 Les résultats présentés au tableau B-4 montrent que les investissements à impact main-
 2 d'œuvre totaux des années 2012 et 2013 ont diminué de façon significative par rapport à
 3 ceux des années 2010 et 2011. Cette diminution constatée en 2012 et 2013, liée à la
 4 réduction des heures, s'explique principalement par les éléments suivants :

- 5 • un nombre important de départs à la retraite ;
- 6 • une saine gestion du temps supplémentaire selon les priorités d'affaires ;
- 7 • des événements ponctuels liés aux pannes et aux missions qui ont déplacé la force
 8 de travail du Distributeur.

9 Les investissements à impact main-d'œuvre totaux de 2014, quant à eux, sont stables par
 10 rapport à ceux de 2013, en baisse de 1,8 M\$.

Autres investissements

Matériel roulant

11 La baisse des investissements constatée sur la période 2012-2014 fait suite à une révision
 12 de la stratégie d'acquisition du matériel roulant amorcée par le Distributeur au cours de
 13 l'année 2012 et visant l'optimisation de la taille du parc de véhicules.

Autres actifs de soutien et amélioration de la qualité

14 Les catégories « autres actifs de soutien » et « amélioration de la qualité » sont
 15 principalement composées de projets d'investissement en technologies de l'information. Les
 16 variations constatées sur la période 2010 à 2014 s'expliquent principalement par la
 17 priorisation annuelle des divers projets :

- 18 • La priorisation des efforts en 2010 et 2011 pour le projet majeur Optimisation des
 19 systèmes clientèle explique le faible niveau d'investissements inférieurs à 10 M\$;
- 20 • Les années 2012 et 2013 ont été marquées, entre autres, par la priorisation de
 21 projets en lien avec l'expérience client par l'intermédiaire de la plateforme de réponse
 22 vocale interactive et par le programme d'optimisation des systèmes de maintenance ;
- 23 • Les investissements de 2014 reflètent le repositionnement du Distributeur en matière
 24 de technologies de l'information, qui favorise l'utilisation de solutions de marché.

- 1 Cette stratégie permet la réalisation des projets à moindre coût et la révision du
- 2 portefeuille de projets en termes de solutions retenues et d'échéanciers.

ANNEXE C :
PROJETS ET ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DE PLUS DE 1 M\$
EN RÉSEAUX AUTONOMES

- 1 Conformément à la décision D-2015-018¹⁹, le Distributeur présente aux tableaux C-1 et C-2
- 2 les projets et activités d'investissement dont la dépense annuelle est de plus de 1 M\$ dans
- 3 les réseaux autonomes en maintien des actifs et en croissance de la demande.

**TABLEAU C-1 :
INVESTISSEMENTS EN MAINTIEN DES ACTIFS DANS LES RÉSEAUX AUTONOMES (M\$)**

Projets et activités	Année historique 2014	Autorisé 2015 (D-2015-018)	Année de base 2015	Année témoin 2016
Centrale de production				
Parc à carburant (Obedjiwan)	0,6	1,5	4,3	
Parc à carburant (Port-Meunier)	1,4			
Parc à carburant (La Tabatière)	1,1			
Parc à carburant (Ivujivik)		0,2	0,3	2,3
Parc à carburant (La Romaine)		0,4	0,1	3,1
Parc à carburant (Tasiujaq)		0,3	0,3	2,3
Parc à carburant (Inukjuak)	0,1	0,5	2,2	
Parc à carburant (Kangiqsualujjuaq)		0,2	0,3	2,3
Parc à carburant (Aupaluk)	0,1	0,3	2,6	
Parc à carburant (Île-d'entrée)		0,2	2,2	
Parc à carburant (Umiujaq)	0,2	1,1	2,6	
Système de levage à l'évacuateur de crues (Schefferville)	0,4	1,0	0,4	0,4
Système de commande manuelle (Iles-de-la-Madeleine)	0,1	1,1		0,1
Poutrelles du puits (Schefferville)	1,6	1,8	2,8	2,2
Remplacement des câbles de puissance et commande (Schefferville)				1,2
Remplacement des auxiliaires de centrale (Schefferville)	0,2	0,4	0,3	1,0
Avant-projets (projets majeurs Schefferville) ¹	0,5		1,2	
Autres ¹	3,9	3,0	6,0	9,0
Total	10,2	12,0	25,6	23,9

¹ Dont la valeur individuelle est inférieure à 1 M\$.

**TABLEAU C-2 :
INVESTISSEMENTS EN CROISSANCE DE LA DEMANDE DANS LES RÉSEAUX AUTONOMES (M\$)**

Projets et activités	Année historique 2014	Autorisé 2015 (D-2015-018)	Année de base 2015	Année témoin 2016
Réseau de distribution				
Programme d'équipement ¹	0,4	1,8	1,8	1,8
Alimentation des abonnés¹	1,9	1,8	1,8	1,8
Autres investissements				
Ajout de génératrices d'urgence (Schefferville)		1,6	4,5	5,0
Avant-projet (projet majeur Puvirnituaq)		1,1		
Autres avant-projets (projets majeurs) ¹		2,0	0,6	0,6
Augmentation de la capacité du parc à carburant (Kuujuarapik)	4,7	0,3		
Autres ¹	-0,6	0,5		0,4
Sous-total	4,1	5,5	5,1	6,0
Total	6,4	9,1	8,7	9,6

¹ Dont la valeur individuelle est inférieure à 1 M\$.

¹⁹ Décision D-2015-018, paragraphe 706.